

> La commune se redessine avec l'arrivée des nouveaux quartiers

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, couramment appelée loi SRU, rappelle le principe de mixité sociale et de solidarité entre les communes en matière d'habitat. Son ambition est de promouvoir la diversité de l'offre des logements et une meilleure répartition des logements sociaux au sein des agglomérations et des intercommunalités.

L'article 55 de cette loi impose aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'au moins 20 %, de logements sociaux. Depuis les années 2000 où Saint-Denis-lès-Bourg comptait 95 % de pavillonnaire, la ville s'est engagée à résorber son retard, ce qui demande un effort considérable.

À cette époque, seuls existaient 61 logements sociaux sur la commune. Au 1^{er} janvier 2015, la ville compte désormais 314 logements sociaux. Plusieurs opérations sont en projet ou en cours de réalisation et devront permettre de respecter le quota de 20 % d'ici 2025.

« Depuis 2002, nous travaillons en coordination avec les bailleurs sociaux, explique Bernard Macllet, Directeur général des services. C'est ce qui a permis de diversifier l'habitat en répartissant les logements locatifs sur l'ensemble de la commune. Les dernières opérations concernent le Vallon de la Viole, rue de Schutterwald (Logidia) où sur 88 logements, 17 sont à visée locative. Au cœur du village, l'opération du Clos de l'Érable (Bourg habitat) prévoit 28 logements dont 22 locatifs et 6 maisons de ville, dont 3 sont en primo accession. »

> Une vraie politique volontariste de la ville

Les communes qui ne respectent pas le quota de 20 % de logements sociaux sur leur territoire sont soumises à des pénalités. « Saint-Denis-lès-Bourg a fait le choix de se doter de logements locatifs et a déjà engagé 530 000 € depuis 2002, poursuit Bernard Macllet. Plutôt que de payer ces pénalités, la commune a préféré investir sous forme d'aides aux bailleurs. Nous intervenons en complément des aides de BBA et du Conseil Départemental, dans le cadre de la mise en œuvre du plan local de l'habitat piloté par l'Agglo. »

> Attribution des logements

C'est la commission sociale qui a la charge de l'attribution des logements sociaux qui se fait en fonction du type de logement et des revenus du foyer.

« La première démarche à effectuer est de déposer une demande en mairie et auprès de tous les bailleurs sociaux, souligne Fabienne Le Page, adjointe déléguée à

l'action sociale et à la solidarité. La durée de traitement des dossiers est de 2 à 6 mois. Les attributions dépendent de la rotation des occupations des logements et se font en fonction de certains

critères (habitant ou travaillant sur la commune, personnes âgées ou handicapées au foyer...). Ensuite, nous examinons conjointement les demandes avec les bailleurs sociaux lors de commissions d'attribution. »

> Préserver le bien-vivre ensemble

En 2014, la loi ALUR a imposé aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale que des conventions soient signées entre les communes et les bailleurs afin de favoriser les zones de peuplement équilibrées. « L'objectif est d'éviter le développement de zones de précarités, ajoute Fabienne Le Page, et d'avoir une réelle mixité de logements et de population, toujours dans le respect de la qualité du vivre ensemble. Nous serons très attentifs à ces évolutions afin de conserver un équilibre de mixité qui soit bien vécu par tous. Nous avons la volonté de construire la commune sur les 20 années à venir. C'est un travail de tous les jours pour lequel nous serons attentifs à l'écoute des citoyens. »

PORTRAIT

Alexandra Callon, habitante du clos des Lazaristes

Accédante à la propriété, Alexandra a emménagé en octobre 2015. « En location à Saint-André-sur-Vieux-Jonc, je cherchais à acquérir un bien immobilier. Je ne connaissais pas le dispositif proposé par les bailleurs sociaux, je l'ai découvert avec d'autres programmes qui ne me convenaient pas. J'ai été séduite par ce projet de Saint-Denis-lès-Bourg en raison du prix, de sa situation géographique, de la proximité avec Bourg où je travaille et des commodités. Tout s'est fait assez rapidement après acceptation de mon dossier. Ce qui est bien avec cette formule, c'est qu'on n'a pas à suivre le chantier de construction. Lorsqu'on emménage, tout est prêt, on n'a plus qu'à poser les meubles et mettre les pieds sous la table ! »

GUILLAUME FAUVET, MAIRE

Développer une offre de logements accessibles à tous

En matière d'habitat, notre commune doit faire face à plusieurs objectifs réglementaires :

- Diversifier son offre de logement
- Augmenter la part locative à vocation sociale
- Privilégier les opérations en renouvellement urbain au sein du bâti existant
- Économiser l'espace et faire respecter les nouvelles normes de construction (énergie, accessibilité, risques, etc.)

La tâche n'est pas simple dans un contexte économique, foncier et immobilier contraint.

Pour répondre à ces enjeux multiples, tous les acteurs de la construction sont mobilisés.

Saint-Denis-lès-Bourg, en lien avec l'agglomération et le département, définit et met en œuvre sa politique en matière de foncier, d'urbanisme et d'habitat.

Nous devons identifier dans notre plan local d'urbanisme (PLU) les secteurs constructibles et prévoir les grands principes de leurs aménagements. Il revient aux promoteurs privés et aux bailleurs publics de développer des projets en concordance avec nos orientations, de les financer, de les construire et de les gérer.

Dans ce contexte, le logement social, accessible à près de 70 % des foyers, occupe une place importante et complémentaire à l'offre privée. Il doit répondre à la nécessité de chacun de trouver à tout moment de sa vie un habitat correspondant à ses besoins et à ses moyens. En la matière, les demandes sont diversifiées. Elles concernent à titre d'exemple, aussi bien celles de jeunes souhaitant acquérir à moindre coût leur indépendance, celles de familles devant trouver « plus grand » avec l'arrivée d'enfants, que celles de seniors cherchant « plus petit » et plus fonctionnel...

C'est pourquoi nous veillons à une programmation pluriannuelle mixant petits et grands logements, construits sous forme soit de maisons individuelles soit d'appartements collectifs. Nous travaillons également à une répartition équilibrée et à une intégration des opérations dans tous les secteurs de la commune. Nous contribuons ainsi au respect d'un de nos droits fondamentaux, celui de se loger décentement, et à des valeurs qui nous sont chères : celles du bien vivre ensemble et de la solidarité.



Opération cœur de village

Le groupe minoritaire s'interroge sur les premières réalisations d'aménagement du cœur de village :

- Une opération de démolition arrêtée pour cause d'amiante dans le bâtiment, non détectée initialement par la première entreprise mandatée, d'où un retard dans l'exécution des travaux et un surcoût prévisible à la charge du contribuable.
- Une livraison du programme « Ilot de l'Érable », chemin du Bourg, maintes fois reportée à cause des défections des entreprises choisies.

• Une préoccupation, avant même l'occupation totale des locaux, au sujet du stationnement extérieur très limité et un stationnement en sous-sol dont la sortie sur une rue fréquentée sera très dangereuse. Des aménagements pour les modes de transport doux seront indispensables avant la livraison des logements.

Nous restons vigilants pour les projets et les chantiers en cours et à venir sur la commune, projets censés améliorer le confort des habitants.

Le groupe Minoritaire
Tél. 07 87 85 08 26

ÉCHOS DU CONSEIL

> Séances de décembre à mars 2016

Vie scolaire

- Adoption des conventions sur le projet Musique dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires avec l'association Pyramide et l'association Accords Musique.

Montrevel-en-Bresse, du Canton de Coligny, du Canton de Saint-Trivier-de-Courtes, soit un total de 76 communes supplémentaires.

Aménagement

- Attribution par l'État, au titre des crédits de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'une subvention de 75 000 € pour les travaux d'aménagement du rond-point de la Fruitière, intégrant la sécurisation des flux, l'aménagement des modes doux et les abords du carrefour.
- Acceptation de la convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier 01 pour l'acquisition de terrains, ce qui va permettre de finaliser le dossier d'aménagement du secteur Mermoz/Garros.

Urbanisme

- Classement dans le domaine public de la portion de la rue George Sand appartenant à la SEMCODA.

Fonctionnement

- Attribution des marchés d'assurances de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2016 à la SMACL et à la Société Pilliot-Genworth. Les nouvelles conditions et les choix de garanties proposés devraient représenter une économie annuelle proche de 13 000 €.
- Présentation et vote des comptes administratifs 2015 et des budgets primitifs 2016.
- Nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes, création d'un forfait charges, d'un tarif demi-journée, mise en place de la gratuité pour les associations de la commune en vue de leurs assemblées générales.
- La mairie reprend la gestion de la réservation de la salle de la Fabrique en accord avec le pôle socioculturel.

Intercommunalité

- Avis favorable au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale élargissant le périmètre de Bourgen-Bresse Agglomération par l'intégration des Communautés de communes de La Vallière, de Treffort en Revermont, Bresse Dombes Sud Revermont, de

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie www.stdenislesbourg.fr

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME)



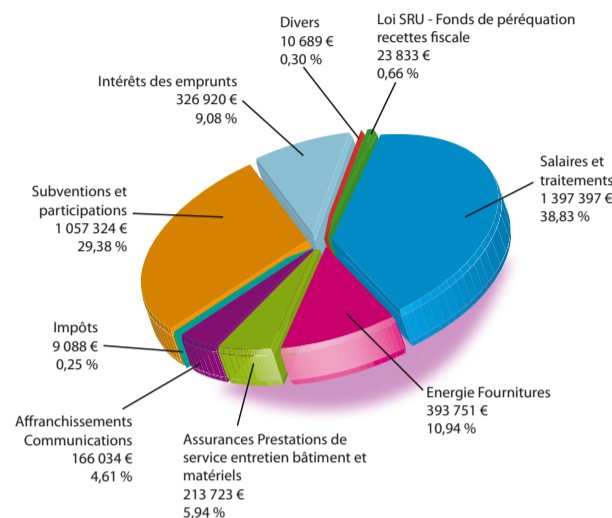
- Les membres du conseil municipal des enfants se sont investis dans la préparation de leur rencontre inter CME qui s'est tenue mercredi 23 mars. Les CME de Viriat et de Péronnas avaient été invités, ce qui représentait environ 40 enfants. Durant cet après-midi festif, ils ont parlé, chanté, expliqué et joué sur le thème de la solidarité. Un goûter pris tous ensemble a clôturé la journée.
- Le 10 février, les enfants sont allés voir l'exposition « La Grande Guerre » qui se tenait à La Ferme.
- Un groupe de plusieurs d'entre eux est allé au salon Essentiel à Ainterexpo le 30 janvier. Ils avaient été invités par l'association « Rêves d'enfants » présente au salon pour notamment collecter des bouchons. Les enfants de Saint-Denis ont, pour leur part, apporté 80 kg de bouchons.
- À noter : la collecte de bouchons continue jusqu'au 30 juin en mairie !

> Vote du budget : comme en 2015, 2016 verra la poursuite de la maîtrise des dépenses

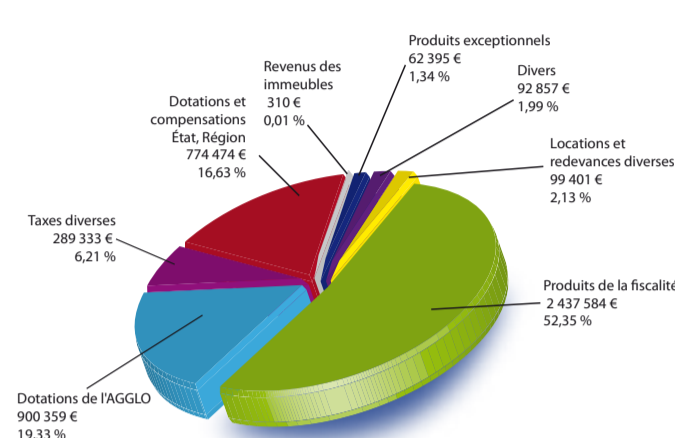
En raison des contraintes budgétaires imposées par l'État, un important effort d'économie a été réalisé en 2015. La réduction des dépenses de fonctionnement de 5 % a permis de compenser ces baisses. La commune poursuit cependant sa maîtrise des dépenses, les contraintes budgétaires étant toujours aussi fortes cette année encore.

> Budget général

Dépenses réelles par chapitres (3 598 759 €)



Recettes réelles par chapitres (4 656 713 €)



Les efforts réalisés l'an dernier ont payé puisque les résultats de fin d'année ont fait apparaître une épargne de gestion de 1 385 000 € sur le budget général et une épargne disponible de 442 000 € (9,5 % des recettes de fonctionnement). Ils ont permis de stabiliser les impôts locaux tout en pérennisant notre capacité d'investissement.

« Cette volonté forte des élus a reçu l'appui actif du personnel et la compréhension des partenaires associatifs, explique Paul Dresin, adjoint aux finances. Tous savent que ces orientations s'inscrivent dans la durée. Seules les dotations à l'enfance jeunesse ont pu être maintenues. »

Les objectifs de la municipalité restent les mêmes : contenir les dépenses et continuer le désendettement. « Pour la 3^e année consécutive, nous visons un budget général sans emprunt, poursuit Paul Dresin. Après l'école et la route de Trévoux, nous marquons provisoirement une pause sur les chantiers impactants le budget de fonctionnement au vue de préparer l'avenir. »

Les quatre postes des dépenses de fonctionnement sont équilibrés :

- L'intendance (entretien, maintenance, éclairage public),
- Le personnel,
- La solidarité territoriale (SDIS, coopération scolaire, Veyle Vivante)
- La gestion du « vivre ensemble ».

« Nos réalisations à venir seront financées sur les diminutions des remboursements des emprunts échus (gymnase), souligne Paul Dresin. C'est un budget qui a du sens quant à notre vision de la gestion municipale. La vie associative est riche et diversifiée à Saint-Denis-lès-Bourg et la population est impliquée dans sa gestion, ce qui est bénéfique pour la vitalité et l'ambiance communales. »

> Les projets à venir

Si nous allons marquer une pause en matière de voirie (300 000 € cette année au regard des 800 000 € dépensés en 2015), nous aurons en 2016 un réaménagement notable du giratoire de la Fruitière et de sa périphérie, pour sécuriser en particulier la traversée de la rocade. Ce projet reçoit une participation importante de BBA et de l'État. D'autres travaux d'entretien seront effectués sur des voies secondaires et sur des bâtiments communaux (salle des mariages, foyer).

« Il faut faire des choix et le critère prioritaire reste la mise en sécurité des voiries, ajoute Paul Dresin. Nous n'atteindrons pas en 2016 les niveaux des années antérieures, mais les marges dégagées nous permettent de poursuivre en cohérence sur trois volets pour préparer l'avenir : la sécurisation de la route de Trévoux au niveau

du giratoire de la Fruitière et de sa périphérie, et de favoriser les déplacements doux (pistes cyclables, chemins piétonniers). »

> Deux projets devront aboutir en 2017.

Le premier concerne l'amélioration de la gestion de nos voies urbaines. Après les chemins des Lazaristes et des Cadalles, c'est le quartier de la Charpine qui est à nouveau concerné (après la rue Pascal et la rue Mozart). Il s'agit de réaliser le recalibrage et la sécurisation des rues de la Charpine, Nungesser et Coli. Les riverains seront sollicités en cours d'année.

Le second a trait aux débouchés mal sécurisés sur la rocade. Une étude est en cours et concerne le chemin des Oures, le chemin des Grandes Cadalles et la rue Mermoz.

Pour la rue Mermoz, des négociations ont été entreprises avec le Département pour la construction d'un giratoire à l'horizon 2018.

Enfin, une réflexion concernant la salle des fêtes va se mettre en place cette année pour un diagnostic sur son avenir au-delà de 2020 (rénovation ou remplacement).

« Pour les deux autres budgets que sont l'assainissement et la régie de l'énergie, le premier fera l'objet de communications régulières en 2016, précise Paul Dresin. Quant au chantier de la nouvelle station d'épuration, il devrait se terminer mi-2017, avec des injonctions fortes de l'État et en collaboration étroite avec Saint-Rémy. Le montage financier avec les différents partenaires (État, Département, Agence de bassin) est très avancé, mais le solde exige un effort des utilisateurs évalué à 5 % (7 € en moyenne par ménage et par an). Les engagements antérieurs seront poursuivis (coopération intercommunale et poursuite de la mise en séparatif des réseaux anciens). »

Concernant la régie de l'énergie, en raison d'un retard conséquent de deux programmes immobiliers (la Viole et l'Ilot de l'Érable) et malgré une renégociation des prêts, un déséquilibre temporaire du budget est à mentionner. Il a été équilibré par une contribution du budget général. Pour l'année 2016, il n'est pas envisagé de gros travaux, le budget devrait donc s'équilibrer à terme.

> Budget général

Fonctionnement 2016	4 647 000 €
Excédent versé à l'investissement	755 000 €
Investissement	2 521 000 €
Budget d'assainissement	
Fonctionnement	457 000 €
Investissement	1 974 000 €
Régie de l'énergie	
Fonctionnement	238 000 €
Investissement	1 080 000 €

Les trois budgets : général, d'assainissement et de la régie de l'énergie pour 2015 et 2016 ont été votés à l'unanimité. Il en est de même pour les taux de fiscalité 2016.

Les taux, votés à l'unanimité du conseil, restent stables par rapport à ceux de l'an dernier :

- Taxe d'habitation : 10,96 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,53 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 37,67 %

Seule la taxe d'assainissement a été revue et passe de 1,45 € TTC/m³ à 1,52 € TTC/m³, ce qui représente une augmentation d'environ 7 € par an et par ménage pour 100 m³.

> Quels équipements pour la nouvelle station d'épuration ?



À la vue des normes imposées par l'État, et ce, avant le 31 décembre 2017, la mise en conformité du système d'assainissement de la commune nécessite un investissement considérable. Comme nous l'avons expliqué dans le numéro précédent, la station d'épuration actuelle de Saint-Denis-lès-Bourg construite en 1989 a une capacité de 4 500 EH (équivalents habitants) et permet de traiter une charge polluante journalière de 270 kg de DBO5 (demande biochimique en oxygène mesurée au bout de 5 jours). Cette station actuelle traite une partie des effluents de Saint-Denis-lès-Bourg, mais aussi ceux de la commune voisine de Saint-Rémy.

Dans le cadre de la création de la nouvelle station d'épuration, la subvention sollicitée au titre du Fonds d'Aide à l'investissement Local est justifiée par la lourdeur de cet investissement, avec une

charge prévisionnelle résiduelle pour les deux communes de 2 445 742 €. Il est à noter qu'outre les aides conséquentes attendues de l'Agence de l'Eau, avec une majoration au titre contrat de rivière Veyle Vivante, le Conseil Départemental 01 vient de confirmer une aide au titre de « la part rurale » de 215 165 €. Et ce, d'autant plus que la commune de Saint-Denis-lès-Bourg poursuit de façon simultanée la mise à niveau de ses réseaux d'assainissement en vue d'une mise en séparatif (eaux pluviales et eaux usées), pour répondre à un schéma directeur.

> Descriptif des équipements

Construction d'une station d'épuration de 7 550 EH pour traiter :

- Les eaux usées issues du bassin versant de collecte (bassin Versant Veyle)
- La pollution générée par l'intrusion des eaux pluviales

- Les eaux claires parasites
 - Une part d'effluents industriels
- La capacité nominale de la future station d'épuration passera à 453 kg de DBO5/jour et traitera 3 420 m³/jour d'effluents. Les boues chaulées (nettoyées) issues du traitement seront stockées dans un hangar puis réparties selon un plan d'épandage géré par les services de la Chambre d'agriculture.

Ainsi, la nouvelle station sera composée de cinq ouvrages :

- Un bassin clarificateur
- Un bassin aérateur
- Un bassin d'orage d'un volume de 1 750 m³
- Un hangar de stockage désodorisé des boues chaulées
- Un local technique

En amont de la station, le réseau de collecte d'une longueur de 300 mètres sera renouvelé, en gros diamètre.

> Bientôt un espace multisports de rencontres

Les services techniques de la municipalité travaillent sur le projet de création d'un espace multisports de rencontres, initié par les jeunes de la commune et défendu par le CME.

Cet espace sera implanté dans le secteur de la chaufferie à bois et du gymnase, à l'emplacement de la plateforme extérieure de l'ancien terrain de basket. Le projet prévoit la réalisation d'un terrain multisports et d'un skate park.

> Le terrain multisports

Les dimensions prévisionnelles de ce terrain seront de 22 m x 13 m. Il sera équipé de deux cages, de deux panneaux de basket et de deux poteaux multifonctions afin de permettre aux utilisateurs de jouer au foot, au handball, au volley ou encore au badminton...

> L'espace de glisse urbaine ou skate park

L'espace de glisse urbaine sera composé de trois éléments : un lanceur, une barre de grind et un module permettant les sauts.



La configuration retenue permettra une possible future extension. Au préalable, une plateforme en enrobé d'environ 400 m² sera réalisée entre l'ancien terrain de basket et la chaufferie bois.

La procédure de marché public a conduit à la consultation de plusieurs entreprises. Après analyse des offres reçues en mars, l'entreprise retenue pour la réalisation du chantier s'engage à le terminer pour juin 2016.

> Eau potable la télérelève se met en place

Le Syndicat Veyle Reyssoze Vieux Jonc (SVRVJ) gère les ressources et la distribution d'eau potable sur 22 communes, dont Saint-Denis-lès-Bourg. Dans chaque commune, deux élus sont désignés pour être délégués au SVRVJ. Dans un même temps, la mission d'exploitation a été déléguée à la société Alteau, prestataire de service.

En 2013, à l'occasion du renouvellement du contrat d'affermage, les élus ont décidé d'intégrer la mise en place de la télérelève sur l'ensemble des communes dépendant du syndicat.

> La télérelève, c'est quoi ?

La télérelève est un système de relève automatique des compteurs d'eau à distance par télé report via un réseau radio. Cette relève des consommations à distance permet également de détecter rapidement les problèmes de fuite d'eau.

Les abonnés qui disposent d'Internet auront la possibilité de consulter leur consommation et son historique, et d'être alertés en cas de fuite.

Les factures correspondront donc à la consommation réelle.

Alteau informera les usagers par courrier ou par mail s'il y a un dysfonctionnement.

En décembre 2015, avec la dernière facture d'eau, chaque abonné a reçu une note d'information, expliquant comment se connecter et accéder au suivi des consommations.

Rendez-vous sur : <http://espaceabonne.alteau.fr>, la création de votre espace personnel est immédiate.

Il suffit de se munir de sa dernière facture et de se laisser guider.

À la suite de la mise en place de ce dispositif, les dégrèvements pour surconsommation d'eau ne seront plus acceptés.

> Tri sélectif Les bacs jaunes bientôt en service

Du fait de notre mode de vie, nous produisons de plus en plus de déchets qui alourdissent nos poubelles, notre portefeuille et ont un impact négatif sur l'environnement. C'est pourquoi il est important que chacun d'entre nous se mobilise et trie ses déchets.

Afin de faciliter le tri dans les foyers, Bourg-en-Bresse Agglomération mettra en place prochainement dans la commune des conteneurs jaunes dont la collecte débutera fin mai 2016.

> Ces bacs jaunes concerneront la collecte :

- Des emballages métalliques
- Des papiers
- Des bouteilles et flacons en plastique
- Des cartons

Attention : les bouteilles, les pots et les bocaux en verre ne devront pas être déposés dans ces bacs. Les conteneurs à verre sur les PAV (points d'apport volontaire) sont prévus à cet effet.

Tous les habitants de la commune recevront en avril ou en mai la visite des agents de BBA à leur domicile (entre 10 h et 13 h et entre 15 h et 20 h). Ces derniers expliqueront à chacun les consignes de tri et les jours et heures de collecte. À cette occasion, un guide du tri vous sera remis. Durant cette même période, un courrier de présentation du tri sélectif vous sera adressé.



> Du côté de la Médiathèque

Avril et mai

Samedi 23 avril et samedi 21 mai : Contes en couleurs par Delphine Debiesse

- 10 h 30 — 10 h 45 : tous petits jusqu'à 3 ans
- 10 h 45 — 11 h 15 : 4-5 ans
- 11 h 15 — 11 h 30 : 6-10 ans

Entrée libre et gratuite.

Samedi 30 avril : « Tu t'es vu quand t'as lu ? » — Rencontre entre lecteurs pour échanger coups de cœur et déceptions.

Ouvert à tous.

Mise à disposition du WiFi

La médiathèque offre désormais la possibilité aux visiteurs de se connecter gratuitement à Internet avec leur propre équipement grâce à un accès WiFi.

Nouveaux horaires

La médiathèque est désormais ouverte le mardi matin, créant ainsi un lien avec la permanence du Point Info Emploi et le café habitant, le mercredi jusqu'à 18 h 30. Elle fermera ses portes au public le jeudi de 16 h à 18 h.

Renseignements et inscriptions : Tél. : 04 74 24 45 43
mediatheque@stdenislesbourg.fr

Retour en images...



Carnaval de l'ACS



Stage de self défense organisé par la Maisnie du Chevalier Bragon



Médailles du 19 mars



Salon des vins



Découverte du sport boules agents/élus



Forum objectif Jobs d'été



Exposition « La Grande Guerre » Jean-Claude Zagonel



Judo Open Bresse de Saint-Denis Dojo

> Le carnaval de Schutterwald : un moment fort du jumelage

Le jumelage entre Saint-Denis-lès-Bourg et Schutterwald soufflera cette année ses 28 bougies. Cette entente franco-allemande, riche de nombreuses rencontres et retrouvailles, connaît des temps forts tels que le carnaval organisé en février par la ville de Schutterwald. L'occasion est ainsi donnée de nourrir cette amitié en partageant coutumes et traditions...

« Nous nous rencontrons quatre ou cinq fois par an, raconte Guillaume Fauvet. Nos amis allemands viennent régulièrement nous rendre visite. Et nous allons également aussi souvent chez eux. Tous les ans, nous prenons part au marché de Noël qu'ils organisent. Et en février, nous participons au carnaval, véritable temps fort en Allemagne. Du jeudi soir au mercredi matin, la ville s'arrête. Symboliquement, le maire rend les clés de la ville (il s'agit d'une grosse clé en bois). La tradition remonte à plusieurs siècles en arrière. Juste après la Révolution française, le peuple allemand s'est mis à gronder et est allé voir les nobles en revendiquant de meilleures conditions de vie et de travail. Pour ne pas être reconnus (par peur de représailles), les gens étaient déguisés et portaient des masques en bois. »

Ainsi, pendant près d'une semaine, les fous prennent le pouvoir ! Les gens défilent dans la ville avec des chars de toutes tailles. Tout le monde est invité à faire la fête.

> Un nouvel arbre et une nouvelle plaque, symboles de paix et d'amitié

Le châtaigner, qui avait été offert il y a 27 ans lors de la signature du traité d'échange entre Français et Allemands étant tombé malade, il a fallu le couper. « À la place a été replanté un sapin de la forêt noire, confie Guillaume Fauvet. Nous avons inauguré cette plantation lors de notre visite. Une nouvelle plaque a aussi été installée au pied de cet arbre. Ils sont les symboles de toutes ces années de liens qui se sont tissés entre nos peuples. Ils représentent l'Europe dans ses valeurs de paix, de solidarité et d'amitié. »

> Agenda

Nos amis allemands seront avec nous lors du marché européen qui se tiendra le 20 mai. Ils viendront avec des produits de chez eux. Ce sera une nouvelle fois l'occasion de se retrouver.

Et n'oublions pas, nous préparons d'ores et déjà le 30^e anniversaire qui aura lieu en 2018. À cette occasion, nous souhaitons que le plus grand nombre d'associations se mobilisent pour fêter l'événement comme il se doit !

> Saint-Denis/Redea : le 15^e anniversaire du jumelage se prépare

En 2015, le Comité a comme chaque année participé au forum des associations et au marché européen.

Un des temps forts de l'année 2016 sera le 15^e anniversaire du jumelage prévu du 22 au 26 juillet. Aussi, les préparatifs vont bon train ! Pour cette occasion, la municipalité et le comité ont invité une délégation d'habitants de Redea qui comptera environ 40 personnes. Les familles de Redea ayant accueilli nos six jeunes filles en 2014 ont été les premières conviées.

À noter : nos amis roumains seront hébergés du 22 au 26 juillet par des habitants volontaires de la commune. L'appel au volontariat est lancé !

Contact :
Comité de jumelage Saint-Denis/Redea
Maurice Chagneux - 04 74 21 52 61
maurice.chagneux@wanadoo.fr

> Inscriptions scolaires 2016/2017

Pour les enfants n'ayant jamais fréquenté l'école et pour les nouveaux arrivants, la première étape est une préinscription en mairie (obligatoire une semaine avant le rendez-vous avec l'école).

Pièces à fournir : un justificatif de domicile récent et le livret de famille.

Ensuite, l'inscription se fait à l'école sur rendez-vous auprès des directeurs des établissements.

Pièces à fournir : la préinscription délivrée par la mairie, le livret de famille, la copie de jugement de divorce (le cas échéant), le carnet de santé ou attestation pour les vaccinations obligatoires, un certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école.

> Qui contacter pour la rentrée de septembre 2016

- École primaire du village : sur rendez-vous auprès de Madame Pascaline Brisset, Directrice tél. 04 74 24 24 82 (enfants nés à partir de 2013).
- École maternelle des Vavres : sur rendez-vous auprès de Monsieur Rémy Bouzinhac, Directeur par intérim tél. 04 74 21 36 30 (enfants nés en 2014, 2013, 2012 et 2011).
- Écoles des Lilas, du Peloux et Charles Jarrin : les préinscriptions doivent être envoyées à la mairie de Bourg et attendre le retour de son avis avant de prendre rendez-vous avec les directeurs.

Information complémentaire : Denise Tonnard
tél. : 04 74 24 45 40 ou mairie@stdenislesbourg.fr

État civil

Naissances

Victor GISSINGER (29/12), Maryam ROBIO EL MAKRAI (29/12), Issa EZZOUHDI (4/01), Marion SIMON (5/01), Enzo MACLET (8/01), Ethan GOMEZ (9/01), Louis GILLET (10/01), James MONNIER SAUNIER (16/01), Kélyan MORAND (22/01), Sara YANG (27/01), Sofiane HALLALI (3/02), Louise GUILLERMIN (19/02), Raphaëlle DODEUR COROENNE (21/02), Anastasia DESSAUGE (22/02), Léa BUATHIER (18/03)

Décès

Georgette MARTIN veuve LARDON (18/12), Michelle PERRIN épouse MENAND (3/01), Georges CURT (4/01), Georgette REYBARD veuve CORSETTI (29/01), Mireille BOISSON épouse GROSEL (30/01), Henri COURTURIER (1/03), Yvette PEYROL (21/03), Odile GUYÉNARD (03/04), Christiane THEVENARD, épouse BROYER (05/04) ; Jeannine PRIMET, veuve MALCLÈS (06/04)

Journal d'information municipale édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg. Directeur de la publication : Christophe Darget-Lacoste - Rédaction : Guenaëlle Le Goff-Viard - Mise en page : Made in Com by Hervé Goyard (Bourg-en-Bresse) - Impression : Imprimerie Poncet - Tirage : 2 700 exemplaires - Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis, associations, Jean-Paul Thouny - Distribution : Ainterjob
Ce journal est imprimé sur un papier recyclé.

Agenda

AVRIL

- **Samedi 23**
14 h 30 - Thé dansant - Comité de fleurissement - Salle des fêtes
- **Samedi 30**
20 h 30 - Café théâtre - ACS - Salle des fêtes

MAI

- **Dimanche 1^{er}**
Café théâtre - ACS - Salle des fêtes
- **Vendredi 6**
Journée - Championnat de France boules du Crédit Agricole - La Boule joyeuse
- **Samedi 7**
Journée - Championnat de France boules du Crédit Agricole - La Boule joyeuse
- **Dimanche 8**
8 h/13 h - Marché aux plants - Comité de fleurissement & Vente de tartes - Club Amitié Rencontre
- **Dimanche 8**
11 h 30 - Commémoration du 8 mai 1945
- **Lundi 16**
Vide-grenier - Petite unité de vie - La Chenevière

Vendredi 20

- 17 h - Marché européen - Comité jumelage Saint-Denis/Schutterwald
- **Samedi 21**
13 h 30 - Grand Prix BBA - Secteur bouliste
- **Dimanche 22**
8 h - Grand Prix BBA - Secteur bouliste

JUIN

- **Samedi 4**
14 h - Coupe d'été - Saint-Denis Dojo
- **Samedi 4**
20 h 30 - Gala culturel - ACS - Salle des fêtes
- **Dimanche 5**
15 h - Gala culturel - ACS - Salle des fêtes
- **Mardi 7**
9 h/13 h & 16 h/19 h - Don du sang - Salle des fêtes
- **Samedi 11**
Gala de fin d'année & 40 ans ACS
- **Dimanche 12**
Gala de fin d'année & 40 ans ACS
- **Samedi 18**
Fédéral Bouliste - Comité bouliste de l'Ain

Dimanche 19

- Fédéral Bouliste - Comité bouliste de l'Ain
- **Samedi 25**
Fête des écoles - Sou des écoles - Salle des fêtes et pré Joli
- **Dimanche 26**
Spectacle fin d'année - Accords Musique

www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes



Zoom sur Le marché aux plants

Le marché aux plants organisé par le Comité de fleurissement se tiendra dimanche 8 mai. Le club Amitié Rencontre participera à l'événement avec une vente de tartes cuites au feu de bois. Nouveau cette année : vous pourrez recueillir des informations sur le désherbage sans pesticide.